REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2018

Compte rendu affiché le 28 décembre 2018

Date de convocation du Conseil municipal le 14 décembre 2018

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Monsieur Régis DUVERT

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, DUSSURGEY, Pierre DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION. Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN , Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI. Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

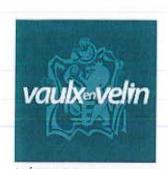
Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI.

Membres absents excusés :

<u>Membres absents</u>: **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.

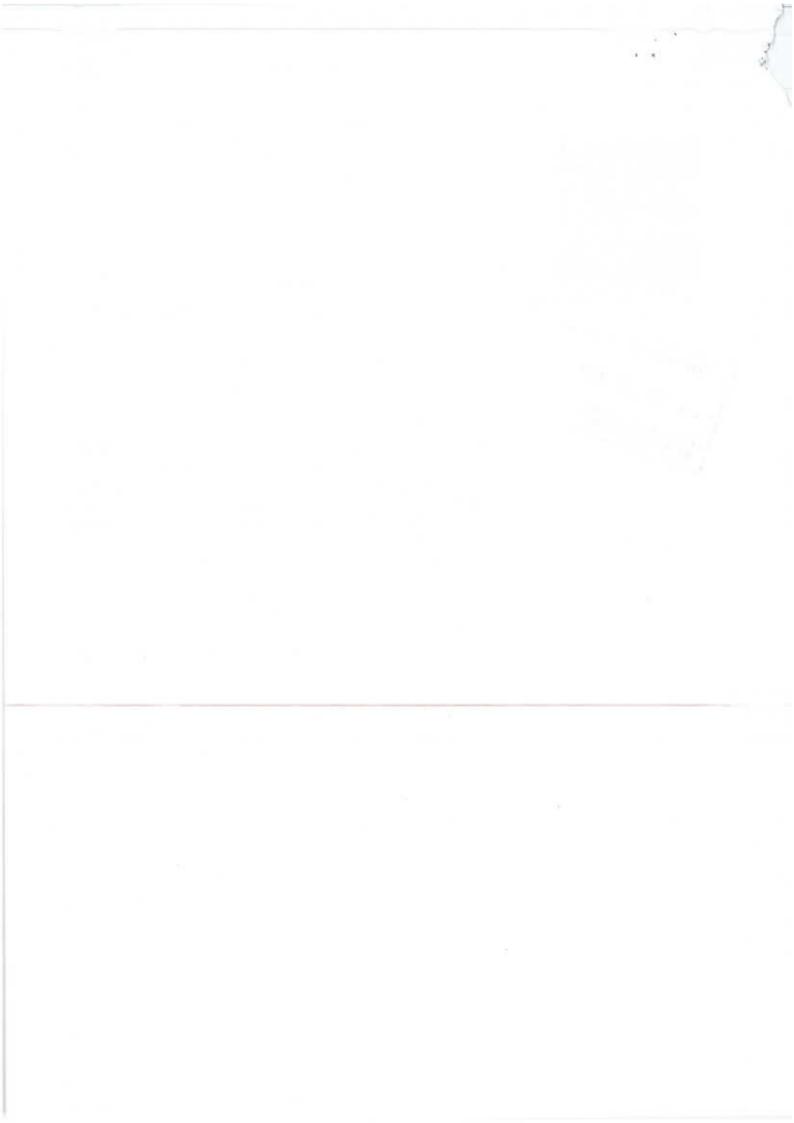




Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	35

Objet:

18.12.1092 Attribution des subventions aux associations année 2019



RAPPORT DE MADAME FARTAS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vaulx-en-Velin jouit d'un dynamisme associatif rare. Soucieuse de soutenir au mieux ces initiatives, la collectivité a toujours eu à cœur d'offrir aux associations de bonnes conditions de développement de leurs projets, dans des domaines d'une grande variété : solidarité, culture, sports, santé, emploi, coopération décentralisée, etc.

Ainsi, en fonction de l'intérêt pour le territoire, la Ville s'engage aux côtés des associations, par le biais de financements tels que les subventions, mais également de mise à disposition de locaux, de prêt de matériel, d'accompagnement au montage de projets, etc.

En 2019, le montant de l'enveloppe globale des subventions aux associations demeure inchangé. C'est un choix politique fort qui sanctionne la reconnaissance du travail de grande qualité fourni par les associations en faveur des habitants et habitantes de Vaulx-en-Velin.

Pour la campagne 2019, ce sont ainsi 124 associations qui ont sollicité le soutien financier de la Ville. Les élus municipaux ont par la suite été informés de la teneur des demandes reçues lors d'une commission permanente spécifique qui s'est tenue le 5 décembre 2018.

Sur les 124 dossiers de demande de subvention qui ont été reçus, 105 font l'objet de la présente délibération.

A ces 105 associations s'ajoute la subvention annuelle au Comité des Activités Sociales et Culturelles (CASC) de la Ville de Vaulx-en-Velin.

Par conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2019 annexé;

> de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L. 1611-4 et L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux principes généraux et aux attributions du Conseil municipal;

Vu l'avis de la commission générale du 5 décembre 2018;

Considérant les demandes de subventions formulées par les associations et le nécessaire soutien de la ville au tissu associatif local ;

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Fatma FARTAS, adjointe déléguée ; Après avoir délibéré, décide :

d'approuve le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2019 ci-annexé;

> de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 35		
Votes Pour: 35		
Votes Contre:		
Abstention:		
Ne participent pas au vote : 3		

➤ d'approuve le tableau global des subventions aux associations pour l'année 2019 ci-annexé ;

> de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

ladame la Maire,

Hélène GEOFFROY